

**DECISION**

**du Comité de Ministres Benelux  
portant nomination d'un juge et d'un juge suppléant  
à la Cour de Justice Benelux**

**M (2012) 6**

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1<sup>er</sup> et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par les Protocoles du 10 juin 1981 et du 23 novembre 1984,

Sur la proposition du Ministre luxembourgeois de la Justice,

A pris la décision suivante:

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur G. SANTER, Président de la Cour supérieure de Justice du Grand-Duché de Luxembourg, est nommé juge à la Cour de Justice Benelux.

**Article 2**

Madame M. BETZ, Présidente de chambre à la Cour d'appel du Grand-Duché de Luxembourg, est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

**Article 3**

La présente Décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2012.

FAIT à Bruxelles, le 24 juillet 2012.

Le Président du Comité de Ministres,



D. Reynders